



Contrat d'entretien adoucisseur d'eau?

Par **fabouri**, le **25/02/2009** à **10:30**

Bonjour,

Etant locataire depuis peu d'une maison dans laquelle est installé un adoucisseur d'eau Culligan faisant l'objet d'un contrat d'entretien (90€ par an à peu près), je voudrai savoir si c'est le propriétaire ou le locataire qui en a la charge...

PS: le propriétaire habitait dans cette maison avant de me la louer...

Complément : si c'est au locataire de payer, est-ce obligatoire pour lui de continuer de souscrire à ce contrat d'entretien ?

Cordialement,